

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 10 Mars 1896

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 3 mars 1896, a conféré la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à Monsieur Félix Faure, Président de la République Française.

Le Président de la République Française a remis, le 5 mars 1896, à S. A. S. M^{gr} le Prince Héritaire, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire.

Le Prince, par Ordonnance du 25 février 1896, a nommé, pour trois ans, membres du Comité de l'Instruction publique :

MM. Dugué de Mac Carthy, *Président*,
 le Curé de la Cathédrale,
 le Curé de Sainte-Dévote,
 le Curé de Saint-Charles,
 le Ch^{er} Jolivot,
 Gustave Saige,
 Hector de Rolland,
 le docteur Colignon,
 le docteur Marsan,
 le Ch^{er} de Loth, *Secrétaire*.

Inspecteurs des Ecoles :

MM. le Chanoine Pauthier,
 le Ch^{er} Donnèze de Martinaud.

VISITE de M. FÉLIX FAURE, Président de la République Française
 A MONACO

La journée du 5 mars 1896 comptera parmi les plus belles pages de l'histoire de Monaco et de ses Princes. C'est la première fois, en effet, depuis 1529 où Charles Quint vint résider au Palais d'Augustin Grimaldi, dont il fut l'Hôte, qu'un Chef d'Etat vient officiellement, avec un cortège de dignitaires et de troupes, rendre visite à Nos Souverains.

D'après le cérémonial réglé d'avance, le Prince Albert et le Prince Héritaire son fils, étaient allés la veille voir M. le Président de la République à Nice, à 5 heures du soir. Son Altesse Sérénissime avait préalablement fait remettre à M. Félix Faure, par S. Exc. le baron du Charmel, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Monaco à Paris, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Les Princes, reçus par M. de Roujoux, sous-directeur du Protocole, au Mont-Boron où les attendait un escadron d'artillerie, ont été ensuite acclamés sur tout le parcours jusqu'à la Préfecture. Le cortège était superbe. Précédée d'un piqueur à cheval et conduite à la Daumont, la calèche princière, entre les deux pelotons de cavalerie qui l'escortaient, avait peine à circuler tant la foule était grande. De toutes parts, les cris enthousiastes de : Vive Albert I^{er} ! Vivent les

Princes de Monaco ! témoignaient de la sympathie de Nice pour notre pays et nos Souverains. On se disait, dans les groupes, que le Prince Albert avait mis son épée au service de la France dans un moment de deuil ; que son digne fils faisait aujourd'hui un stage dans l'armée française, et ces souvenirs donnaient une note émue au chaleureux accueil qui leur était fait.

Le Prince Albert était en uniforme d'officier général de marine et portait, en écharpe, le Grand Cordon de la Légion d'honneur ; le Prince Héritaire, en Lieutenant d'Etat-Major, M. le baron du Charmel et M. le comte d'Orémieux, aide de camp, les accompagnaient.

Les honneurs ont été rendus à Son Altesse Sérénissime, à son entrée comme à sa sortie de la Préfecture, par un régiment d'infanterie, colonel et drapeau en tête. La *Marche Nationale Monégasque* était exécutée par la musique militaire. Le Prince a été reçu au bas de l'escalier par M. Crozier, directeur du Protocole, et plus haut par le général Tournier ; puis dans le deuxième salon par le Président de la République, entouré du Président du Conseil M. Bourgeois, du Ministre de la Marine M. Lockroy, du Préfet Maritime l'amiral Brown de Colstoun et du Commandant de corps d'armée le général Zurlinden. L'entrevue avec M. le Président de la République a été des plus cordiales, et Leurs Altesses Sérénissimes ont été profondément touchées de cette réception si courtoise et si correcte de M. Faure et de la population.

Pendant l'entretien, M. Faure portait le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles.

Le Président de la République devait rendre à nos Princes leur visite jeudi, à 3 heures et demie, en revenant de Menton et du Cap Martin. Depuis plusieurs jours, de grands préparatifs avaient lieu dans la Principauté pour le recevoir. A Saint-Roman, près du pont frontière, étaient plantées des bigues ornées de drapeaux et d'écussons aux couleurs françaises et monégasques. Place du Casino, avenue de Monte Carlo, boulevard de la Condamine, rue du Port, place d'Armes, avenue de la Porte-Neuve, avenue Saint-Martin et rue du Tribunal, étaient deux rangées de bigues surmontées d'oriflammes tricolores et blanches et rouges, reliées entre elles par des cordons ininterrompus de verdure piqués de cocardes blanches, bleues et rouges disposées de façon à marier les couleurs des deux pays.

Sur le boulevard de la Condamine, la Société des Régates avait élevé, devant le local de ses réunions, un superbe arc de triomphe de verdure avec drapeaux et surmonté de cette inscription :

Au Président d'honneur de l'U. Y. F., la Société des Régates.

(On sait que M. Félix Faure est président d'honneur de l'Union des Yachts Français).

Dans le port, le yacht *Eros*, à M. le baron Arthur de Rothschild avait arboré son grand pavois, ainsi que les bâtiments monégasques.

Sur la place d'Armes, une enceinte pavoisée de

drapeaux rouge et blanc était construite pour recevoir un groupe de Monégasques.

La Porte-Neuve, transformée en arc de triomphe, était décorée avec goût d'élégantes tentures, de drapeaux et d'écussons.

La place du Palais offrait un fort joli coup d'œil, entourée de mâts au sommet desquels flottaient des oriflammes aux couleurs nationales françaises et monégasques et portant des cartouches mi-partie tricolores avec les lettres R. F., mi-partie blanc et rouge avec les losanges des armes princières.

Dans la matinée de jeudi, la ville entière est pavoisée. A trois heures, le canon de la batterie signale l'entrée du Président de la République sur le territoire de Monaco. Pendant qu'une salve de 21 coups de canon est tirée, M. le L-Colonel de Castro, Aide de Camp du Prince, et M. Glaize, Consul de France, reçoivent M. Faure et lui souhaitent la bienvenue, puis M. Faure est conduit dans une des salles de la Caserne des Carabiniers qui lui est réservée. La cour de la Caserne avait été décorée de plantes et de verdure ; un tapis conduisait de la route aux appartements du rez-de-chaussée ; un élégant velum en velours rouge frangé d'or surmontait la porte d'entrée.

Le Président de la République revêt le Grand Cordon de Saint-Charles et remonte en voiture ; le cortège présidentiel, renforcé d'un escadron de cuirassiers venu de Nice à deux heures et qui l'attendait à la frontière Est, se reforme dans l'ordre suivant qu'il n'a pas quitté dans la Principauté :

Un peloton de gendarmes à cheval ;
 Deux pelotons de cuirassiers éclairant la route ;
 Un escadron de cuirassiers ;

La voiture de M. le Président, attelée à quatre, conduite par deux artilleurs. Dans cette voiture, à gauche de M. Faure, est le général Tournier ; vis-à-vis, M. le L-Colonel de Castro et M. Glaize ;

Deux autres voitures où ont pris place M. Crozier, Directeur du protocole, et les personnes de la suite du Président.

Un escadron de cuirassiers ferme la marche.

Les carabiniers de Saint-Roman rendent les honneurs, et le cortège suit au pas le boulevard des Moulins. Sur son passage, les cris répétés de : Vive la France ! Vive le Président ! Vive l'Armée ! retentissent pendant que, des villas, bordant la route, des fleurs sont jetées sur la voiture de M. Faure. Au boulingrin et sur la place du Casino, une foule compacte acclame le Président et son entourage. Au milieu des ovations les plus flatteuses, le cortège passe sous l'arc de triomphe du boulevard de la Condamine où il est salué par les hurrahs de la Société des Régates. A la place d'Armes, le Président s'arrête devant un groupe de Monégasques. On présente à M. Faure quelques jeunes filles vêtues de blanc avec écharpes blanches et rouges et quelques petits garçons costumés en marins de la « Princesse-Alice » qui offrent au Président un superbe bouquet de fleurs bleues, blanches et rouges. Emu, M. Faure embrasse la plus grande et la plus petite des fillettes (M^{lles} Médecin et Crovetto), serre la main à l'une des per-

sonnes présentes et la remercie des sentiments qui viennent de lui être exprimés.

A partir de là et jusqu'au Palais, ç'a été une véritable marche triomphale. Sur la place, les gardes d'honneur, sous le commandement de M. le Colonel de Sainte-Croix, sont rangés en bataille et forment un cordon depuis la caserne jusqu'à la cour d'honneur.

Quand la voiture présidentielle arrive au centre de la place, les gardes d'honneur présentent les armes, les clairons sonnent aux champs, les tambours battent, tandis que les cuirassiers qui ferment la marche, serangent en bataille sur la droite et, sabre au clair, saluent le drapeau des gardes.

Un immense cri de: Vive la France! Vive le Président! est à ce moment poussé par les milliers de spectateurs massés sur la place.

La cour du Palais est entourée d'arbustes exotiques, avec, aux angles, de gracieux bosquets et garnie de drapeaux. Un escadron de cuirassiers se range en un clin d'œil, face à la galerie d'Hercule pendant que la voiture du Président franchit l'entrée, salué par le poste de garde. Le drapeau français est hissé aussitôt sur la tour centrale, et la Société Philharmonique joue la *Marseillaise*.

Au pied de l'escalier d'honneur, M. Félix Faure est reçu par S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, et par S. Exc. le baron du Charmel. Au sommet de l'escalier, M. le comte d'Orémieux le conduit par la galerie d'Hercule, à la galerie des Stucs où l'attend S. A. S. le Prince Héréditaire. Le cortège se rend alors dans la salle Grimaldi (ou du Trône) où se trouvent LL. AA. SS. le Prince et la Princesse, ainsi que Leur Maison: M^{gr} l'Evêque, Grand Aumonier; M. l'Abbé de Villeneuve, Chapelain; M. Gustave Saige, Conservateur des Archives; M. Jean Blanchy, Sous-Secrétaire des Commandements; M. le Docteur Coulon, premier médecin; M. Louis Copello, Architecte-Conservateur du Palais; les Dames d'honneur; S. Exc. M. le Gouverneur Général; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général; M. de Lattre, Président du Tribunal Supérieur; M. le Colonel de Sainte-Croix; M. de Rolland, Avocat général; M. le comte Gastaldi, Maire de Monaco; le Chef d'escadron Jeanmaire, Commandant du Palais.

M. Félix Faure et le Prince se serrent la main. Son Altesse Sérénissime s'exprime en ces termes:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre présence dans la Principauté me cause une grande satisfaction en évoquant les plus chers souvenirs d'un passé de cinq siècles d'une amitié réciproque jamais démentie.

Cette amitié fut souvent scellée sur les champs de bataille quand les galères monégasques s'unissaient aux galères françaises, mais, maintenant que les hommes s'élèvent surtout par l'intelligence et par le cœur, c'est dans la science, les arts et les lettres que nos deux pays se retrouvent, la main dans la main.

Vous avez été conduit jusqu'à mon Palais, escorté par l'empressement unanime de quinze mille nationaux de pays différents qui travaillent chez nous; c'est parce qu'une justice égale et patriarcale plane ici sur tous les enfants que des patries étrangères me confient, c'est aussi parce que Votre personnalité, faite du labeur le plus honorable, plaît à tous.

M. Faure remercie le Prince et remet à S. A. S. le Prince Héréditaire, en lui donnant l'accolade, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire; puis Nos Souverains et M. le Président se rendent dans le salon vert, voisin de la salle Grimaldi, où ils s'entretiennent longuement. Les présentations ont lieu ensuite.

Pendant ce temps, les membres de la Colonie Française à Monaco, que M. Glaize va présenter à M. Félix Faure, sont introduits dans le salon des Arcades. Le Comité de bienfaisance de la Colonie se présente avec une douzaine de jeunes filles, en blanc avec écharpes tricolores, portant une admirable corbeille d'*anthurium* et d'orchidées, entourée de lianes de vanille, de fleurs de caféier et autres plantes des plus rares. Un large ruban tricolore

surmonte la corbeille qui est destinée à M^{me} Félix Faure.

Le Comité de bienfaisance est présenté par M. Glaize à M. le Président de la République et M. Valentin offre à celui-ci, au nom de ses compatriotes, un riche album de vues photographiques, d'un travail remarquable. M. Faure remercie avec effusion la Colonie française et remet à M. Valentin la croix d'Officier de l'Instruction publique et à M. Carrère, vice-président du Comité de bienfaisance, une médaille d'or. Viennent ensuite deux ouvriers de la Colonie française, MM. Marius Penlon et Mathieu Gallian, convoqués à la demande expresse du Prince qui voulait, devant eux, faire au Chef de l'Etat français un éloge tout spécial de cette classe vaillante et modeste qui aide si puissamment à la prospérité du pays.

Le défilé de la délégation commence. Plus de 600 personnes passent ainsi respectueusement devant M. Faure.

Aussitôt le défilé terminé, les Princes et leur Hôte passent dans un salon où un thé les attendait. Enfin le Président prend congé de Nos Souverains, accompagné par M^{gr} le Prince Héréditaire, jusqu'au grand escalier. S. Exc. M. Olivier Ritt et S. Exc. M. le baron du Charmel le conduisent jusqu'à sa voiture.

Les mêmes honneurs militaires qu'à l'arrivée sont rendus au départ à M. Faure, que le L-Colonel de Castro et M. Glaize suivent jusqu'à la frontière ouest.

Les acclamations se renouvellent sur tout le parcours jusqu'à la place d'Armes où les vivats poussés par les fidèles sujets du Prince arrêtent une seconde fois la voiture du Président. M. Faure s'adressant à nos compatriotes leur dit: « Messieurs, je vous remercie. J'emporterai en France le meilleur souvenir de la belle réception que vous avez faite au Président de la République. »

Les ovations redoublent, et le cortège se rend à la frontière suivi des applaudissements de la foule.

La Principauté et la population tout entière, Monégasques et étrangers, suivant l'exemple de nos Princes, ont, avec une spontanéité et un élan des plus chaleureux, montré au chef de la France leur reconnaissance envers ce chevaleresque pays, et la grandiose manifestation de jeudi ne peut que resserrer davantage encore les liens d'amitié qui existent depuis des siècles entre lui et Monaco.

Il est un point de la cérémonie de jeudi, auquel les habitants de la Principauté ne font plus attention, y étant habitués, car il est comme la caractéristique de toutes nos fêtes populaires, mais qui a positivement émerveillé les milliers d'étrangers venus des environs: c'est le cachet d'élégance qui, du commencement à la fin, n'a cessé de marquer la brillante réception faite à M. Faure.

Tout avait été prévu, combiné, simplement et luxueusement. Le service d'ordre fait par les sergents de ville sous les ordres de M. Delalonde, directeur de la police; les carabiniers sous les ordres de leur commandant le chef d'escadron Paul et de son lieutenant M. de Capella; et les pompiers commandés par le capitaine Ardoin et le lieutenant Lacombe, a été parfait. L'on doit ajouter que la sagesse de la population, son profond respect de l'autorité ont rendu leur tâche des plus faciles. On peut évaluer à plus de dix mille le nombre des personnes qui se pressaient sur le parcours du cortège à travers la Principauté, et pourtant pas un accident, pas une note détonante n'ont été relevés.

Des postes de secours avaient été établis: à la caserne de Saint-Roman où se tenait le docteur Colignon; au poste des pompiers du Casino avec le docteur Onda, et à la buanderie de la Condamine, sous la direction du docteur Marsan.

Les avenues que devait parcourir le cortège avaient été sablées le matin pour éviter le glissement des chevaux.

Au Palais, pendant l'entrevue des Princes et de M. Faure, des valets de pied, sur l'ordre de Son Altesse Sérénissime, ont distribué aux cavaliers

des deux escadrons de l'escorte présidentielle des sandwiches, des cigares et du champagne

On a beaucoup observé la belle tenue de la Compagnie des gardes d'honneur que commandaient M. le Colonel de Sainte-Croix et ses officiers, le Capitaine Jean Plati et les Lieutenants Girtler et d'Adhémar de Lantagnac.

Il est permis d'ajouter que le Prince a éprouvé une satisfaction très vive de l'empressement avec lequel chacun, dans la Principauté, a contribué au sympathique accueil que Son Altesse Sérénissime désirait voir faire à Son illustre visiteur.

NOUVELLES LOCALES

Le Prince héréditaire a fait visite vendredi dernier à S. M. I. et R. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, au Cap Martin.

Le même jour, Son Altesse Sérénissime s'est rendue à la villa des Terrasses, chez S. A. I. le Grand-Duc Georges de Russie.

Le Czarewitch est venu samedi matin rendre à M^{gr} le Prince Louis, au Palais, la visite que Son Altesse Impériale en avait reçue la veille.

Les Sociétés Philharmonique et Chorale ont donné mercredi soir, suivant l'usage traditionnel, une sérénade à S. A. S. le Prince Héréditaire, à l'occasion de son séjour à Monaco.

Leurs Altesses Sérénissimes ont daigné recevoir les présidents et membres des bureaux de nos Sociétés musicales et les ont remerciés de leur respectueuse attention.

S. A. S. M^{gr} le Prince Héréditaire a quitté la Principauté samedi par le rapide de 3 h. 37.

Son Altesse était accompagnée de M. le Chef d'escadron Alban Gastaldi. S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, et M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, ont salué le Prince à la gare.

Avant-hier, le Prince et la Princesse ont reçu la visite de S. A. R. Madame la Princesse de Bulgarie, accompagnée du Comte de Bourboulon, son chambellan, et d'une dame d'honneur.

Le nombre de voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de février 1896 a été de .. 140.956

Pendant le mois de février 1895, il n'a été que de 86.958

Différence en faveur de 1896..... 53.998

On annonce pour samedi soir 14 mars, un grand concert donné au théâtre de Monte Carlo, par M. Isidore de Lara.

Nous n'avons pas encore le programme de cette solennité musicale, mais le nom déjà célèbre du jeune compositeur d'*Amy Robsart*, la réputation de ses œuvres si remarquables et les sympathies qu'il compte dans la Principauté, assurent un succès complet au concert du 14 mars.

Le Sport Vélocipédique Monégasque organise une grande réunion internationale vélocipédique pour le 29 mars 1896.

Elle aura lieu sur le boulevard de la Condamine, à une heure de l'après-midi, avec le gracieux concours de la Société des Régates.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, le programme de cette fête sportive.

M. Tamagno s'est fait entendre, hier lundi, à l'Opéra de Nice dans *Aïda*, de Verdi. L'éminent artiste, le superbe ténor que Monte Carlo a tant applaudi le mois dernier, a obtenu auprès du public niçois, le même succès flatteur et enthousiaste que chez nous.

Mardi prochain 17 mars, deuxième bataille de fleurs à Monte Carlo.

Grandes régates internationales: dimanche 22, lundi 23 et mercredi 24 mars 1896.

Le service télégraphique de Monte Carlo a été, toute la journée du 5 mars, littéralement sur les dents. Plus de vingt journaux de Paris, sans compter l'Agence Havas, s'étaient fait adresser des dépêches de presse qui ont occupé le fil direct reliant directement Monte Carlo à Paris, pendant toute l'après-midi, cela indépendamment des journaux de province et de l'étranger également très nombreux.

Demain mercredi à 3 heures et demie, au Palais des Beaux-Arts, avant-dernière conférence de M^{me} Thénard, de la Comédie-Française.

A l'occasion de la Mi-Carême, il n'y aura pas de Concert Classique le jeudi 12 mars.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Voici la liste des numéros gagnants sortis dans les six premiers tirages :

11	—	168	—	317	—	378	—	426	—	438
456	—	458	—	476	—	676	—	781	—	790
824	—	827	—	883	—	885	—	935	—	980
1031	—	1041	—	1047	—	1121	—	1150	—	1262
1336	—	1345	—	1402	—	1593	—	1606	—	1840
1847	—	1932	—	1945	—	1970	—	2302	—	2427
2479	—	2540	—	3010.						

Le Tribunal Supérieur a condamné correctionnellement pour mendicité, le 6 mars, les nommés Paul-Emile Tref, clerk d'huissier, 17 ans, sans domicile fixe, 1 mois de prison, et Jean-Marie-Ferdinand Auroux, forgeron, 62 ans, sans domicile, 8 jours d'emprisonnement.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi 3 mars 1896

Trente tireurs ont pris part au Cinquième Prix supplémentaire qui a été gagné par MM. Lo et comte Gajoli, 12 sur 12, premiers; M. Ker, 11 sur 12, troisième.

La Poule réglementaire a été gagnée par MM. Poizat et comte Trauttmansdorff.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Galfon, Kennedy et Roberts.

Mercredi 4 mars

Trente-six tireurs ont pris part au Prix des Balsamines qui a été gagné par MM. d'Hayes et Berridge, 11 sur 11, premiers; M. Halford, 10 sur 11, troisième.

La Poule d'essai a été partagée entre MM. Roberts et Paccard, 5 sur 5.

La Poule réglementaire a été gagnée par M. Brinckman. L'autre poule a été gagnée par M. de Maubeuge.

Vendredi 6 mars

Trente-huit tireurs ont pris part au Prix des Chèvre-feuilles. Il a été gagné par MM. le prince Palfy et Brinckman, 15 sur 15, premiers; troisième, M. le comte Voss, 14 sur 15.

La poule a été partagée entre MM. Roberts, d'Hayes et comte Trauttmansdorff.

Lundi 9 mars

Vingt-huit tireurs ont pris part au Prix des Coquelicots qui a été partagé entre MM. Nocca et Roberts, 6 sur 6, premiers; troisième, M. le baron de Pallandt, 5 sur 6.

Les diverses poules ont été gagnées par MM. le comte Zamoyski, Lo, Galfon et le comte Trauttmansdorff.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — S. M. la reine d'Angleterre est attendue jeudi à Nice.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Dans les salons parisiens, entr'ouverts malgré le Carême, on ne parlait guère cette semaine que du littoral méditerranéen et du soleil d'or de Monte Carlo.

Les correspondants des journaux de Paris, qui accompagnaient le Président de la République dans son voyage, ont écrit des pages poétiques sur le cap Martin, les terrasses de Monaco et les jardins du Palais. Il est fâcheux qu'il ne se soit pas trouvé un poète pour exprimer cet enthousiasme en vers sonores. Ce n'est pas d'aujourd'hui du reste que les écrivains parisiens ont célébré le beau pays où, à dix-huit siècles d'intervalle, Jules César et Napoléon ont joué leur va-tout sur le même coin de la

mer d'azur. Au moment de l'annexion de Nice à la France, le spirituel chroniqueur Jérôme disait dans l'Illustration : « Vraiment le département des Alpes-Maritimes promet « de grandes choses ; l'avenir doit compter sur lui. Nous « avons annexé le soleil à la France ; c'est le plus beau et « ce sera le plus fécond des hyménées ; les ombres de « Napoléon et de César ont signé un contrat, à l'état- « civil du Golfe-Juan.... »

« Dans un demi-siècle, Menton sera le Strasbourg du « Midi. La mer, et quelle mer ! La Méditerranée avec « toutes ses splendeurs, sera le Rhin de cette frontière « méridionale, et peut-être un jour on verra un Parisien « transporter ses pénates de la rue Vivienne sous les pal- « miers de Menton. Le hasard a fait bien d'autres mira- « cles ! Ayons foi dans l'avenir ! »

Le spirituel chroniqueur de l'Illustration avait raison d'avoir confiance dans l'avenir. Il a fallu moins d'un demi-siècle pour que le miracle prédit s'accomplisse et non seulement les Parisiens, mais tous les peuples de l'Europe s'y donnent rendez-vous, surtout les Anglais qui ont inventé l'amour du chez-soi, le Sweet Home, et qu'on rencontre partout, excepté chez eux.

×

Cette année, le Carême est plus austère que jamais dans le monde parisien. Jamais on a autant prêché et jamais l'affluence n'a été aussi grande dans toutes les églises, bien que les orateurs qui ont pris possession des chaires chrétiennes ne méritent pas tous d'être cités comme des successeurs de Massillon. A Saint-Germain-des-Prés, le Père Forbes donne des conférences sur le quatorzième centenaire du baptême de Clovis ; à Notre-Dame, M^{re} d'Hulst traite de la morale sociale ; l'abbé Le Nordez fait des conférences pour les dames dans la même basilique et prêche pour les hommes à Saint-François-de-Sales ; M^{re} Rozier, qui est connu dans le Midi de la France comme l'un des maîtres de l'éloquence sacrée, occupe la chaire de Saint-Sulpice ; le P. Du Lac, le P. Etourneau, le P. Ollivier, le P. Le Doré, le P. Monpeurt et M^{re} de Forges méritent également d'être signalés. Tous ces orateurs sont des hommes de haute valeur qui essaient de rajeunir les formes classiques de l'éloquence de la chaire et, soit dit sans irrévérence, ce sont véritablement des prédicateurs fin-de-siècle.

Dans le monde aristocratique, nous n'avons à signaler aucun de ces grands raouts dont la causerie faisait tous les frais ; ce qui tient sans doute au séjour de plus en plus prolongé dans le Midi.

En Angleterre, d'ailleurs, comme en France, la saison, c'est-à-dire les réunions officielles et les grandes réceptions, qui commençait autrefois vers le 1^{er} mars, jour de la saint David, patron des Gallois, ne commence plus maintenant qu'en avril, le mois de mars étant réservé aux excursions dans le Midi, la reine d'Angleterre allant à Cimiez, le Prince de Galles à Cannes, et les Anglais de distinction dans la Principauté de Monaco.

Quelques salons parisiens donnent cependant des réunions d'un caractère artistique. Nous citerons celles de la comtesse douairière de Courcy, de la comtesse de Saussine, de M^{me} de Franqueville, de M^{me} Lepel-Cointet, de la marquise de Forget, de la comtesse Molitor, de la princesse de Brancovan, de la comtesse de la Redorte et de M^{me} Mackensie.

×

La semaine dernière, nous avons eu à déplorer la perte que vient de faire la littérature dans la personne de M. Arsène Houssaye. Cette semaine, nous avons encore à rendre hommage à un des plus vieux chroniqueurs de la presse parisienne, M. Gustave Claudin, qui vient de s'éteindre à l'âge de 78 ans, et qui fut l'ami d'Hegesipe Moreau, de Manuel et de Béranger. Comme Arsène Houssaye, il aimait passionnément Paris où il vivait en voyageur, couchant à l'hôtel, dinant au restaurant, se promenant chaque jour aux environs du Café Riche et répétant sans cesse : « Il est inutile de sortir du boulevard ; il « suffit, pour apprendre beaucoup, de regarder et de « savoir regarder. »

On a ressenti également une grande douleur, sur le littoral, le jour de la mort d'une de ses hôtes les plus fidèles, la comtesse Charles de Beaumont, fille du baron de Beauchamps, le bibliophile si distingué, petite-nièce du baron d'Orgeval dont le mari, le comte de Beaumont, capitaine d'Etat-Major en garnison à Nice, est un de nos jeunes officiers les plus brillants.

Le public parisien s'intéresse de plus en plus aux découvertes scientifiques, et les rayons cathodiques sont les lions du jour. Non seulement on s'en occupe dans les réunions académiques où l'on parle d'un nouvel appareil, le Cryptoscope, qui permettra de voir directement à travers les corps opaques, mais encore dans les réunions profanes où les tubes de Crooks ont leurs grandes entrées. On a pu

voir dans quelques salons, à l'aide de projections, les résultats obtenus par M. Roentgen et on y a fait fonctionner les appareils nécessaires pour répéter ces expériences. Ces séances de projections, depuis quelques jours, ont été mises à la portée de tous dans une salle spéciale d'un des grands café des boulevards, et le conférencier qui fait les démonstrations vient d'annoncer qu'il avait l'intention d'entreprendre prochainement une tournée dans les départements. Il est très probable qu'avant la fin de la saison les rayons X deviendront une des attractions du littoral.

×

Thermidor, cette pièce de Sardou qui est le pendant de Patrie, et qui n'avait eu qu'une représentation à la Comédie-Française à la suite d'une séance de la Chambre dans laquelle un des orateurs les plus remarquables du parti avancé avait dit que la Révolution Française était un bloc, vient d'avoir une reprise triomphante au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où Coquelin aîné s'est montré supérieur à lui-même. Le public a accueilli ce chef-d'œuvre par ses applaudissements, et aucun incident tumultueux n'est venu troubler cette magnifique représentation.

Il faut avouer du reste qu'en ce moment le public ne demande qu'à écouter avec calme les œuvres originales et incisives.

Manette Salomon des Goncourt qui devait, d'après certaines prévisions, susciter des orages, a été écoutée avec calme et intérêt, bien que la pièce, qui contient des scènes curieuses, manque un peu de ce qui constitue une bonne œuvre théâtrale. Elle est vaillamment défendue par ses interprètes, MM. Galipaux, Condé et M^{me} Rosa Bruck.

Le public commence à être fatigué d'un certain théâtre qui ne consiste que dans l'exhibition d'actrices déshabillées et dans le piment de scènes licencieuses ; M. Béranger n'a donc fait qu'ouvrir une porte ouverte en adressant au ministre des Beaux-Arts une protestation contre les trop grandes tolérances de la censure. Les mœurs, en ces sortes de choses, sont plus puissantes que les lois et le bon goût des spectateurs n'est jamais égaré que pendant une courte période.

×

Pour adoucir la monotonie du carême, on vient d'inventer un nouveau jeu de famille qui consiste à chercher quels nouveaux impôts on pourrait établir pour remplacer le projet de taxe sur les revenus qui effraie naturellement tous ceux qui en ont.

« Pourquoi ne mettrait-on pas un impôt sur l'esprit, disait l'autre jour un jeune académicien. Tout le monde aura la prétention de payer. »

L'idée est ingénieuse, mais elle n'est pas nouvelle. Elle fut proposée à Louvois, homme pratique, qui répondit plaisamment à son auteur : « Monsieur, je vous exempte de la taxe. »

Ce sera, si vous le voulez, le mot de la fin.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

(Suite. — Voir le numéro du 3 mars 1893)

III

Dans les articles du Code révisé qui suivent le Livre préliminaire, M. de Rolland organise la procédure devant la justice de paix. Cette partie est entièrement nouvelle, car jusqu'ici la législation monégasque était restée à peu près muette à cet égard. Puis l'auteur s'occupe de la procédure devant le Tribunal supérieur.

Nous ne pouvons, on le comprend, parler en détail des dispositions proposées par lui. Il y a, toutefois, plusieurs points qu'il est intéressant de signaler et qui donnent satisfaction à des réclamations souvent formulées.

La règle « nul ne plaide par procureur » a quelquefois des conséquences bien rigoureuses quand, par exemple, plusieurs parties ayant un intérêt commun sans cependant constituer une société jouissant de la personnalité civile, se trouvent engagées dans un même procès. La nécessité de signifier à chacune d'elles individuellement tous les actes de la procédure, entraîne des complications considérables et occasionne des frais véritablement abusifs. En pareil cas, le Projet du nouveau Code de Monaco autorise les co-intéressés à se faire représenter par l'un d'eux en vertu d'une procuration, ayant date certaine, portée à la connaissance de la partie adverse.

Une autre mesure, possible dans la Principauté et qui serait absolument dangereuse et impraticable ailleurs, consiste à reconnaître à tout plaideur, de la façon la plus catégorique, le droit de comparaitre en personne, sans l'entremise ni l'assistance d'aucun mandataire officiel ; et, par droit de comparaitre en personne, il faut entendre non pas seulement la possibilité de se présenter devant

le Tribunal, mais bien aussi la faculté d'instruire, comme il l'entend, sa cause, de rédiger ses conclusions, de les déposer directement entre les mains des juges, de faire et de recevoir personnellement tous les actes que comporte la cause, et enfin de la plaider. C'est la constatation expresse que le ministère des défenseurs n'est nullement obligatoire.

Dans le titre relatif aux enquêtes, deux nouvelles améliorations à la législation en vigueur sont projetées. Tout d'abord, au lieu d'être entendus en la Chambre du conseil par un seul juge-commissaire, les témoins devront déposer à l'audience publique, devant le Tribunal tout entier, le ministère public et les parties. Nous approuvons de tout point cette innovation qui est réalisable dans un Etat ne possédant qu'un seul Tribunal, lequel d'ordinaire n'est saisi que d'affaires courantes peu importantes et peu nombreuses, mais dont l'exécution serait impossible de la part de tribunaux surchargés par le nombre et la gravité des litiges.

Le Projet de revision du Code de procédure monégasque se montre également très libéral et très large au sujet des témoins susceptibles d'être cités par les parties. A l'exception des conjoints et de leurs parents ou alliés en ligne directe, il laisse à chacun des plaideurs la faculté de faire entendre toutes les personnes qu'il croit utiles à la cause sans s'exposer à les voir reprocher, réservant, toutefois, à l'adversaire, le droit de signaler au Tribunal les circonstances de nature à suspecter ou infirmer les témoignages et laissant aux magistrats le soin d'apprécier le degré de confiance qu'ils méritent.

Les voies de recours, dont les décisions judiciaires pouvaient être susceptibles, soulevaient des difficultés particulièrement délicates. Nous avons déjà indiqué qu'aucune cour d'appel n'existe à Monaco; il n'y a pas non plus de cour de cassation. L'organisation judiciaire de la Principauté ne comporte que le recours en revision devant le Prince. M. de Rolland, dans son Projet, a élargi autant qu'il était possible les limites de ce recours. Il l'étend, pour violation de la loi, à toute décision rendue en dernier ressort et passée en force de chose jugée. Il en est de même des jugements du juge de paix lorsqu'ils seront argués d'excès de pouvoir.

Nous n'avons rien à dire des dispositions concernant les procédures spéciales à l'exécution des jugements; sinon pour constater avec quelle sollicitude éclairée M. de Rolland a su modifier et améliorer la législation existante. L'auteur a également porté toute son attention sur les procédures relatives à l'ouverture d'une succession ainsi que sur la matière des arbitrages, assez confusément réglée par le Code de 1818.

En résumé, c'est un nouveau Code de procédure civile, très complet, très clair, très judicieusement adapté à la petite Principauté à laquelle il est destiné, que M. l'avocat général de Rolland a élaboré, et rédigé avec une persévérance, une méthode et une connaissance des principales législations étrangères vraiment remarquables.

Son projet a déjà été discuté et approuvé, presque sans modifications, sur le rapport de l'auteur, par le Conseil d'Etat monégasque, dans la première partie composée du livre préliminaire et de quelques autres livres subséquents, qui ont été récemment promulgués par S. A. S. le Prince régnant. La dernière partie va être prochainement étudiée; et certainement elle ne peut manquer de recevoir à son tour la sanction souveraine.

C'est un grand honneur d'avoir été choisi pour être le législateur, même d'un Etat minuscule; car, en matière de lois, ce n'est ni l'étendue ni la puissance d'un pays qu'il faut considérer. Le droit est partout le même; il doit être constaté et respecté aussi bien sur le territoire des grandes puissances que sur celui des faibles nations. M. de Rolland fait remarquer quelque part que l'existence même de « la Principauté de Monaco est un frappant exemple que parfois le droit prime encore la force. »

C'est précisément parce que cette sympathique Principauté, amie de la France, est redevable au droit de son autonomie, qu'elle est tenue de donner, à tous ceux qui viennent admirer sa merveilleuse situation, jouir de son admirable soleil et goûter à ses plaisirs capiteux et souvent même dangereux, une législation au niveau des progrès de la science moderne et conforme aux vrais principes de la justice.

L. BONNEVILLE DE MARSANGY,

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco, rue Grimaldi, 39.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant, M^e BLANC, notaire à Monaco, les quatre, dix-huit et vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré :

1^o Monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, et Madame Virginie SANGEORGES, son épouse, demeurant ensemble à Monaco ;

2^o Madame Anaïs DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, épouse de monsieur le marquis ZURIA ;

3^o Madame Honorine DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à San Remo, veuve de monsieur le marquis Joseph GARBARINO ;

4^o Monsieur le Chevalier Eugène DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco ;

5^o Mademoiselle Agnès-Marie-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, célibataire, majeure, demeurant à Nice ;

6^o Mademoiselle Marie-Isabelle-Bénédictine-Pauline DE MILLO-TERRAZZANI, célibataire, sans profession, demeurant à Nice ;

7^o Monsieur Hector DE ANGELIS, Régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, et Madame Lucie GIRARD, son épouse, demeurant ensemble à Monaco ;

8^o Monsieur Ernest DE ANGELIS, propriétaire, demeurant aussi à Monaco ;

9^o Madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Paul GIRARD, négociant, avec lequel elle demeure à Monaco ;

Et 10^o Madame Adèle-Agnès Marie-Louise DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, employé-comptable, avec lequel elle demeure à Monaco ;

Ont vendu à monsieur Baptiste PALMERO, entrepreneur de travaux publics, et madame Bénédictine LORENZI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco.

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo, ayant fait partie d'une grande propriété dénommée *Sous les Portes*, d'une contenance de quatre-vingt-quatre mètres vingt-quatre décimètres carrés, portée au plan cadastral sous-partie du numéro 325 de la section B et aboutissant :

Au midi, sur une façade de sept mètres, à la rue de Millo; à l'est, sur une profondeur de dix mètres cinquante centimètres, à monsieur Banaudo; au nord, sur une largeur de sept mètres, à Olivier et Ajani, et, à l'ouest, sur une profondeur de douze mètres cinq centimètres, à monsieur Brice.

Cette vente a été faite moyennant le prix de huit mille deux cent quarante-sept francs.

Une expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le sept février mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 48, numéro 21, a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble ci-dessus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles doivent requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous leurs droits sur ledit lot de terrain.

Monaco, le 10 mars 1896. Pour extrait conforme : Signé, A. BLANC.

Etude de M^e A. BLANC, notaire et défenseur à Monaco 39, rue Grimaldi, Condamine

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M^e BLANC, notaire à Monaco, les dix-neuf et vingt février mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, monsieur Alexandre ZLOTNICKI, gentilhomme de TCHERINGO (Russie), domicilié à Kieff, a vendu à madame Delphine-Pauline-Isaline DAFFIS, propriétaire, demeurant à Monte Carlo, villa Fernand, épouse séparée judiciairement de biens de

monsieur Auguste ESCOFFIER, propriétaire, demeurant à Monte Carlo, en ce moment à Londres, une parcelle de terrain, située à Monaco, au lieu dit la Costa, quartier de Monte Carlo, ayant à peu près la forme d'un triangle, d'une contenance de deux cent soixante mètres vingt décimètres carrés, cadastrée section B, numéros 484 A et tenant : du nord-est, à la route de Menton; de l'ouest, à madame Briguiboul; et du midi, à la ligne du chemin de fer.

Cette vente a été faite moyennant le prix de vingt mille francs.

Une expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-seize, v. 49, n^o 10, a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble ci-dessus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles doivent requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous leurs droits sur ledit lot de terrain

Monaco, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-seize. Pour extrait conforme, Signé : A. BLANC.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 2 au 8 mars 1896

VILLEFRANCHE, yacht à vap. <i>Sant'Anna</i> , fr., c. Paré, passagers	id.
CANNES, yacht à vapeur <i>Eros</i> , fr., c. Dejoie, id.	id.
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, id.	id.
CANNES, yacht à vap. <i>Cérés</i> , angl., c. Jones, id.	id.
id. yacht à vap. <i>Arcturus</i> , américain, c. Davis, id.	id.
NEWCASTLE, vap. <i>Blairmount</i> , angl., c. Grubb, houille.	id.
PORT-VENDRES, goëlette <i>Marie-Clotilde</i> , fr., c. Ghigliotti, vin.	id.
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon, bois et vin.	id.
id. b. <i>Tante</i> , fr., c. Davin, sable.	id.
id. b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Gardenc, id.	id.
id. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre, id.	id.
id. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, id.	id.
NICE, yacht à vap. <i>Red-Eagle</i> , angl., Maddicott, passagers.	id.

Départs du 2 au 8 mars

A LA MER, yacht à vap. <i>Sant'Anna</i> , fr., c. Paré, passagers.	id.
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, id.	id.
CANNES, yacht à vap. <i>Cérés</i> , angl., c. Jones, id.	id.
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Tante</i> , fr., c. Davin, sable.	id.
id. b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Gardenc, id.	id.
id. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre, id.	id.
id. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso, id.	id.

Monsieur Louis BELLANDO a l'honneur d'informer les parents, amis et connaissances qu'une messe anniversaire sera dite le lundi 16 du courant, à 8 heures du matin, en la Cathédrale de Monaco, pour le repos de l'âme de

Madame Sabine BELLANDO
Née ELLENA

Monsieur Michel BOISSON et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu s'associer à leur douleur en assistant, jeudi, aux obsèques de

Madame Catherine BOISSON
leur épouse et mère.

UN MONSIEUR désire louer à l'année un petit logement de garçon, de trois pièces, à Monte Carlo, au premier ou au rez-de-chaussée, de 800 à 1,000 francs.

Dut-il s'y trouver présentement un petit mobilier, modeste, mais suffisant, il y aurait acheteur au comptant, après évaluation.

S'adresser au Bureau du Journal.

UN MONSIEUR désire louer, pendant six semaines, pour quelques heures par jour, **UNE BARQUE** à Monaco ou à Beaulieu.

On peut adresser les offres au bureau du journal.

Imprimerie de Monaco — 1896

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
	2	751.5	751.5	749.5	749.5	750.5	10.5	12.9	14.7	13.4			
3	753.1	753.3	753.5	753.5	753.2	11.5	13.5	13.5	10.8	10.2	58	S E faible	id.
4	751.7	750.6	748.8	747.8	747.9	12.1	14.9	14.5	12.1	12.5	53	id.	Couvert, quelques gouttes
5	747.5	749.1	750.5	750.9	752.5	12.5	14.2	13.3	11.1	11.5	60	S O faible	Beau
6	756.8	759.5	759.8	759.3	760.5	12.5	13.9	14.7	12.1	11.2	45	id.	id.
7	761.5	761.5	761.4	760.8	760.9	13.5	15.5	15.5	12.2	10.9	57	Calme	Beau, quelques nuages
8	758.9	759.5	758.8	757.5	757.5	13.5	14.3	15.2	12.2	11.9	61	id.	id.
DATES		2	3	4	5	6	7	8					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	14.9	13.5	15.5	14.3	14.8	15.6	16.0			Pluie tombée : quelques gouttes.	
		Minima	9.9	9.3	9.7	9.9	9.2	10.7	10.3				

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

DEUXIÈME ÉDITION

Monaco, le 12 Mars 1896

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 3 mars 1896, a conféré la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à Monsieur Félix Faure, Président de la République Française.

Le Président de la République Française a remis, le 5 mars 1896, à S. A. S. M^{gr} le Prince Héritaire, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire.

Le Prince, par Ordonnance du 25 février 1896, a nommé, pour trois ans, membres du Comité de l'Instruction publique :

MM. Dugué de Mac Carthy, *Président*,
le Curé de la Cathédrale,
le Curé de Sainte-Dévote,
le Curé de Saint-Charles,
le Ch^{er} Jolivot,
Gustave Saige,
Hector de Rolland,
le docteur Colignon,
le docteur Marsan,
le Ch^{er} de Loth, *Secrétaire*.

Inspecteurs des Ecoles :

MM. le Chanoine Pauthier,
le Ch^{er} Donnève de Martinaud.

VISITE de M. FÉLIX FAURE, Président de la République Française
A MONACO

La journée du 5 mars 1896 comptera parmi les plus belles pages de l'histoire de Monaco et de ses Princes. C'est la première fois, en effet, depuis 1529 où Charles-Quint vint résider au Palais d'Augustin Grimaldi, dont il fut l'Hôte, qu'un Chef d'Etat vient officiellement, avec un cortège de dignitaires et de troupes, rendre visite à Nos Souverains.

D'après le cérémonial réglé d'avance, le Prince Albert et le Prince Héritaire son fils, étaient allés la veille voir M. le Président de la République à Nice, à 5 heures du soir. Son Altesse Sérénissime avait préalablement fait remettre à M. Félix Faure, par S. Exc. le baron du Charmel, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Monaco à Paris, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Les Princes, reçus par M. de Roujoux, sous-directeur du Protocole, au Mont-Boron où les attendait un escadron d'artillerie, ont été ensuite acclamés sur tout le parcours jusqu'à la Préfecture. Le cortège était superbe. Précédée d'un piqueur à cheval et conduite à la Daumont, la calèche princière, entre les deux pelotons de cavalerie qui l'escortaient, avait peine à circuler tant la foule était grande. De toutes parts, les cris enthousiastes de : Vive Albert I^{er} ! Vivent les

Princes de Monaco ! témoignaient de la sympathie de Nice pour notre pays et nos Souverains. On se disait, dans les groupes, que le Prince Albert avait mis son épée au service de la France dans un moment de deuil ; que son digne fils faisait aujourd'hui un stage dans l'armée française, et ces souvenirs donnaient une note émue au chaleureux accueil qui leur était fait.

Le Prince Albert était en uniforme d'officier général de marine et portait, en écharpe, le Grand Cordon de la Légion d'honneur ; le Prince Héritaire, en Lieutenant d'Etat-Major, M. le baron du Charmel et M. le comte d'Orémieulx, aide de camp, les accompagnaient.

Les honneurs ont été rendus à Son Altesse Sérénissime, à son entrée comme à sa sortie de la Préfecture, par un régiment d'infanterie, colonel et drapeau en tête. La *Marche Nationale Monégasque* était exécutée par la musique militaire. Le Prince a été reçu au bas de l'escalier par M. Crozier, directeur du Protocole, et plus haut par le général Tournier ; puis dans le deuxième salon par le Président de la République, entouré du Président du Conseil M. Bourgeois, du Ministre de la Marine M. Lockroy, du Préfet Maritime l'amiral Brown de Colstoun et du Commandant de corps d'armée le général Zurlinden. L'entrevue avec M. le Président de la République a été des plus cordiales, et Leurs Altesses Sérénissimes ont été profondément touchées de cette réception si courtoise et si correcte de M. Faure et de la population.

Pendant l'entretien, M. Faure portait le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles.

Le Président de la République devait rendre à nos Princes leur visite jeudi, à 3 heures et demie, en revenant de Menton et du Cap Martin. Depuis plusieurs jours, de grands préparatifs avaient lieu dans la Principauté pour le recevoir. A Saint-Roman, près du pont frontière, étaient plantées des bigues ornées de drapeaux et d'écussons aux couleurs françaises et monégasques. Place du Casino, avenue de Monte Carlo, boulevard de la Condamine, rue du Port, place d'Armes, avenue de la Porte-Neuve, avenue Saint-Martin et rue du Tribunal, étaient deux rangées de bigues surmontées d'oriflammes tricolores et blanches et fougues, reliées entre elles par des cordons ininterrompus de verdure piqués de cocardes blanches, bleues et rouges disposées de façon à marier les couleurs des deux pays.

Sur le boulevard de la Condamine, la Société des Régates avait élevé, devant le local de ses réunions, un superbe arc de triomphe de verdure avec drapeaux et surmonté de cette inscription :

Au Président d'honneur de l'U. Y. F., la Société des Régates.

(On sait que M. Félix Faure est président d'honneur de l'Union des Yachts Français).

Dans le port, le yacht *Eros*, à M. le baron Ar-

thur de Rothschild avait arboré son grand pavois, ainsi que les bâtiments monégasques.

Sur la place d'Armes, une enceinte pavoisée de drapeaux rouge et blanc était construite pour recevoir un groupe de Monégasques.

La Porte-Neuve, transformée en arc de triomphe, était décorée avec goût d'élégantes tentures, de drapeaux et d'écussons.

La place du Palais offrait un fort joli coup d'œil, entourée de mâts au sommet desquels flottaient des oriflammes aux couleurs nationales françaises et monégasques et portant des cartouches mi-partie tricolores avec les lettres R. F., mi-partie blanc et rouge avec les losanges des armes princières.

Dans la matinée de jeudi, la ville entière est pavoisée. A trois heures, le canon de la batterie signale l'entrée du Président de la République sur le territoire de Monaco. Pendant qu'une salve de 21 coups de canon est tirée, M. le Lt-Colonel de Castro, Aide de Camp du Prince, et M. Glaize, Consul de France, reçoivent M. Faure et lui souhaitent la bienvenue, puis M. Faure est conduit dans une des salles de la Caserne des Carabiniers qui lui est réservée. La cour de la Caserne avait été décorée de plantes et de verdure ; un tapis conduisait de la route aux appartements du rez-de-chaussée ; un élégant velum en velours rouge frangé d'or surmontait la porte d'entrée.

Le Président de la République revêt le Grand Cordon de Saint-Charles et remonte en voiture ; le cortège présidentiel, renforcé d'un escadron de cuirassiers venu de Nice à deux heures et qui l'attendait à la frontière Est, se reforme dans l'ordre suivant qu'il n'a pas quitté dans la Principauté :

Un peloton de gendarmes à cheval ;
Deux pelotons de cuirassiers éclairant la route ;
Un escadron de cuirassiers ;

La voiture de M. le Président, attelée à quatre, conduite par deux artilleurs. Dans cette voiture, à gauche de M. Faure, est le général Tournier ; vis-à-vis, M. le Lt-Colonel de Castro et M. Glaize ;

Deux autres voitures où ont pris place M. Crozier, Directeur du protocole, et les personnes de la suite du Président.

Un escadron de cuirassiers ferme la marche.

Les carabiniers de Saint-Roman rendent les honneurs, et le cortège suit au pas le boulevard des Moulins. Sur son passage, les cris répétés de : Vive la France ! Vive le Président ! Vive l'Armée ! retentissent pendant que, des villas, bordant la route, des fleurs sont jetées sur la voiture de M. Faure. Au boulingrin et sur la place du Casino, une foule compacte acclame le Président et son entourage. Au milieu des ovations les plus flatteuses, le cortège passe sous l'arc de triomphe du boulevard de la Condamine où il est sauvé par les hurrahs de la Société des Régates. A la place d'Armes, le Président s'arrête devant un groupe de Monégasques. On présente à M. Faure quelques jeunes filles vêtues de blanc avec écharpes blan-

ches et rouges et quelques petits garçons costumés en marins de la « Princesse-Alice » qui offrent au Président un superbe bouquet de fleurs bleues, blanches et rouges. Emu, M. Faure embrasse la plus grande et la plus petite des fillettes (M^{lles} Médécine et Crovetto), serre la main à l'une des personnes présentes et la remercie des sentiments qui viennent de lui être exprimés.

A partir de là et jusqu'au Palais, ç'a été une véritable marche triomphale. Sur la place, les gardes d'honneur, sous le commandement de M. le Colonel de Sainte-Croix, sont rangés en bataille et forment un cordon depuis la caserne jusqu'à la cour d'honneur.

Quand la voiture présidentielle arrive au centre de la place, les gardes d'honneur présentent les armes, les clairons sonnent aux champs, les tambours battent, tandis que les cuirassiers qui ferment la marche, se rangent en bataille sur la droite et, sabre au clair, saluent le drapeau des gardes.

Un immense cri de : Vive la France ! Vive le Président ! est à ce moment poussé par les milliers de spectateurs massés sur la place.

La cour du Palais est entourée d'arbustes exotiques, avec, aux angles, de gracieux bosquets et garnie de drapeaux. Un escadron de cuirassiers se range en un clin d'œil, face à la galerie d'Hercule pendant que la voiture du Président franchit l'entrée, salué par le poste de garde. Le drapeau français est hissé aussitôt sur la tour centrale, et la Société Philharmonique joue la *Marseillaise*.

Au pied de l'escalier d'honneur, M. Félix Faure est reçu par S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, et par S. Exc. le baron du Charmel. Au sommet de l'escalier, M. le comte d'Orémieux le conduit par la galerie d'Hercule, à la galerie des Stucs où l'attend S. A. S. le Prince Héréditaire. Le cortège se rend alors dans la salle Grimaldi (ou du Trône) où se trouvent LL. AA. SS. le Prince et la Princesse, ainsi que Leur Maison ; M^{gr} l'Evêque, Grand Aumônier ; M. l'Abbé de Villeneuve, Chapelain ; M. Gustave Saige, Conservateur des Archives ; M. Jean Blanchy, Sous-Secrétaire des Commandements ; M. le Docteur Coulon, premier médecin ; M. Louis Copello, Architecte-Conservateur du Palais ; les Dames d'honneur ; S. Exc. M. le Gouverneur Général ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général ; M. de Lattre, Président du Tribunal Supérieur ; M. le Colonel de Sainte-Croix ; M. de Rolland, Avocat général ; M. le comte Gastaldi, Maire de Monaco ; le Chef d'escadron Jeanmaire, Commandant du Palais.

M. Félix Faure et le Prince se serrent la main. Son Altesse Sérénissime s'exprime en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre présence dans la Principauté me cause une grande satisfaction en évoquant les plus chers souvenirs d'un passé de cinq siècles d'une amitié réciproque jamais démentie.

Cette amitié fut souvent scellée sur les champs de bataille quand les galères monégasques s'unissaient aux galères françaises, mais, maintenant que les hommes s'élèvent surtout par l'intelligence et par le cœur, c'est dans la science, les arts et les lettres que nos deux pays se retrouvent, la main dans la main.

Vous avez été conduit jusqu'à mon Palais, escorté par l'empressement unanime de quinze mille nationaux de pays différents qui travaillent chez nous ; c'est parce qu'une justice égale et patriarcale plane ici sur tous les enfants que des patries étrangères me confient, c'est aussi parce que Votre personnalité, faite du labeur le plus honorable, plaît à tous.

M. Faure remercie le Prince et remet à S. A. S. le Prince Héréditaire, en lui donnant l'accolade, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire ; puis Nos Souverains et M. le Président se rendent dans le salon vert, voisin de la salle Grimaldi, où ils s'entretiennent longuement. Les présentations ont lieu ensuite.

Pendant ce temps, les membres de la Colonie Française à Monaco, que M. Glaize va présenter à M. Félix Faure, sont introduits dans le salon des Arcades. Le Comité de bienfaisance de la Colonie se présente avec une douzaine de jeunes filles, en blanc avec écharpes tricolores, portant une admirable

corbeille d'*anthurium* et d'orchidées, entourée de lianes de vanille, de fleurs de caféier et autres plantes des plus rares. Un large ruban tricolore surmonte la corbeille qui est destinée à M^{me} Félix Faure.

Le Comité de bienfaisance est présenté par M. Glaize à M. le Président de la République et M. Valentin offre à celui-ci, au nom de ses compatriotes, un riche album de vues photographiques, d'un travail remarquable. M. Faure remercie avec effusion la Colonie française et remet à M. Valentin la croix d'Officier de l'Instruction publique et à M. Carrère, vice-président du Comité de bienfaisance, une médaille d'or. Viennent ensuite deux ouvriers de la Colonie française, MM. Marius Pendlon et Mathieu Gallian, convoqués à la demande expresse du Prince qui voulait, devant eux, faire au Chef de l'Etat français un éloge tout spécial de cette classe vaillante et modeste qui aide si puissamment à la prospérité du pays.

Le défilé de la délégation commence. Plus de 600 personnes passent ainsi respectueusement devant M. Faure.

Aussitôt le défilé terminé, les Princes et leur Hôte passent dans un salon où un thé les attendait. Enfin le Président prend congé de Nos Souverains, accompagné par M^{gr} le Prince Héréditaire, jusqu'au grand escalier. S. Exc. M. Olivier Ritt et S. Exc. M. le baron du Charmel le conduisent jusqu'à sa voiture.

Les mêmes honneurs militaires qu'à l'arrivée sont rendus au départ à M. Faure, que le L-Colonel de Castro et M. Glaize suivent jusqu'à la frontière ouest.

Les acclamations se renouvellent sur tout le parcours jusqu'à la place d'Armes où les vivats poussés par les fidèles sujets du Prince arrêtent une seconde fois la voiture du Président. M. Faure s'adressant à nos compatriotes leur dit : « Messieurs, je vous remercie. J'emporterai en France « le meilleur souvenir de la belle réception que vous avez faite au Président de la République. »

Les ovations redoublent, et le cortège se rend à la frontière suivi des applaudissements de la foule.

La Principauté et la population tout entière, Monégasques et étrangers, suivant l'exemple de nos Princes, ont, avec une spontanéité et un élan des plus chaleureux, montré au chef de la France leur reconnaissance envers ce chevaleresque pays, et la grandiose manifestation de jeudi ne peut que resserrer davantage encore les liens d'amitié qui existent depuis des siècles entre lui et Monaco.

Il est un point de la cérémonie de jeudi, auquel les habitants de la Principauté ne font plus attention, y étant habitués, car il est comme la caractéristique de toutes nos fêtes populaires, mais qui a positivement émerveillé les milliers d'étrangers venus des environs : c'est le cachet d'élégance qui, du commencement à la fin, n'a cessé de marquer la brillante réception faite à M. Faure.

Tout avait été prévu, combiné, simplement et luxueusement. Le service d'ordre fait par les sergents de ville sous les ordres de M. Delalonde, directeur de la police ; les carabiniers sous les ordres de leur commandant le chef d'escadron Paul et de son lieutenant M. de Capella ; et les pompiers commandés par le capitaine Ardoïn et le lieutenant Lacombe, a été parfait. L'on doit ajouter que la sagesse de la population, son profond respect de l'autorité ont rendu leur tâche des plus faciles. On peut évaluer à plus de dix mille le nombre des personnes qui se pressaient sur le parcours du cortège à travers la Principauté, et pourtant pas un accident, pas une note détonante n'ont été relevés.

Des postes de secours avaient été établis : à la caserne de Saint-Roman où se tenait le docteur Colignon ; au poste des pompiers du Casino avec le docteur Onda, et à la buanderie de la Condamine, sous la direction du docteur Marsan.

Les avenues que devait parcourir le cortège avaient été sablées le matin pour éviter le glissement des chevaux.

Au Palais, pendant l'entrevue des Princes et de M. Faure, des valets de pied, sur l'ordre de Son Altesse Sérénissime, ont distribué aux cavaliers des deux escadrons de l'escorte présidentielle des sandwiches, des cigares et du champagne

On a beaucoup observé la belle tenue de la Compagnie des gardes d'honneur que commandaient M. le Colonel de Sainte-Croix et ses officiers, le Capitaine Jean Plati et les Lieutenants Girtler et d'Adhémar de Lantagnac.

Il est permis d'ajouter que le Prince a éprouvé une satisfaction très vive de l'empressement avec lequel chacun, dans la Principauté, a contribué au sympathique accueil que Son Altesse Sérénissime désirait voir faire à Son illustre visiteur.

NOUVELLES LOCALES

Le Prince héréditaire a fait visite vendredi dernier à S. M. I. et R. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, au Cap Martin.

Le même jour, Son Altesse Sérénissime s'est rendue à la villa des Terrasses, chez S. A. I. le Grand-Duc Georges de Russie.

Le Czarewitch est venu samedi matin rendre à M^{gr} le Prince Louis, au Palais, la visite que Son Altesse Impériale en avait reçue la veille.

Les Sociétés Philharmonique et Chorale ont donné mercredi soir, suivant l'usage traditionnel, une sérénade à S. A. S. le Prince Héréditaire, à l'occasion de son séjour à Monaco.

Leurs Altesses Sérénissimes ont daigné recevoir les présidents et membres des bureaux de nos Sociétés musicales et les ont remerciés de leur respectueuse attention.

S. A. S. M^{gr} le Prince Héréditaire a quitté la Principauté samedi par le rapide de 3 h. 37.

Son Altesse était accompagnée de M. le Chef d'escadron Alban Gastaldi. S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, et M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, ont salué le Prince à la gare.

Avant-hier, le Prince et la Princesse ont reçu la visite de S. A. R. Madame la Princesse de Bulgarie, accompagnée du Comte de Bourboulon, son chambellan, et d'une dame d'honneur.

Le nombre de voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de février 1896 a été de .. 140.956

Pendant le mois de février 1895, il n'a été que de 86.958

Différence en faveur de 1896..... 53.998

On annonce pour samedi soir 14 mars, un grand concert donné au théâtre de Monte Carlo, par M. Isidore de Lara.

Nous n'avons pas encore le programme de cette solennité musicale, mais le nom déjà célèbre du jeune compositeur d'*Amy Robsart*, la réputation de ses œuvres si remarquables et les sympathies qu'il compte dans la Principauté, assurent un succès complet au concert du 14 mars.

Le Sport Vélocipédique Monégasque organise une grande réunion internationale vélocipédique pour le 29 mars 1896.

Elle aura lieu sur le boulevard de la Condamine, à une heure de l'après-midi, avec le gracieux concours de la Société des Régates.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, le programme de cette fête sportive.

M. Tamagno s'est fait entendre, hier lundi, à l'Opéra de Nice dans *Aida*, de Verdi. L'éminent artiste, le superbe ténor que Monte Carlo a tant applaudi le mois dernier, a obtenu auprès du public niçois, le même succès flatteur et enthousiaste que chez nous.

Mardi prochain 17 mars, deuxième bataille de fleurs à Monte Carlo.

Grandes régates internationales : dimanche 22, lundi 23 et mercredi 24 mars 1896.

Le service télégraphique de Monte Carlo a été, toute la journée du 5 mars, littéralement sur les dents. Plus de vingt journaux de Paris, sans compter l'Agence Havas, s'étaient fait adresser des dépêches de presse qui ont occupé le fil direct reliant directement Monte Carlo à Paris, pendant toute l'après-midi, cela indépendamment des journaux de province et de l'étranger également très nombreux.

Demain mercredi à 3 heures et demie, au Palais des Beaux-Arts, avant-dernière conférence de M^{me} Thénard, de la Comédie-Française.

A l'occasion de la Mi-Carême, il n'y aura pas de Concert Classique le jeudi 12 mars.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Voici la liste des numéros gagnants sortis dans les six premiers tirages :

11	—	168	—	317	—	378	—	426	—	438
456	—	458	—	476	—	676	—	781	—	790
824	—	827	—	883	—	885	—	935	—	980
1031	—	1041	—	1047	—	1121	—	1150	—	1262
1336	—	1345	—	1402	—	1593	—	1606	—	1840
1847	—	1932	—	1945	—	1970	—	2302	—	2427
2479	—	2540	—	3010.						

Le Tribunal Supérieur a condamné correctionnellement pour mendicité, le 6 mars, les nommés Paul-Emile Tref, clerc d'huissier, 17 ans, sans domicile fixe, 1 mois de prison, et Jean-Marie-Ferdinand Auroux, forgeron, 62 ans, sans domicile, 8 jours d'emprisonnement.

Le Concert International annoncé pour Dimanche prochain 15 mars, n'aura pas lieu.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi 3 mars 1896

Trente tireurs ont pris part au Cinquième Prix supplémentaire qui a été gagné par MM. Lo et comte Gajoli, 12 sur 12, premiers; M. Ker, 11 sur 12, troisième.

La Poule réglementaire a été gagnée par MM. Poizat et comte Trauttmansdorff.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Galfon, Kennedy et Roberts.

Mercredi 4 mars

Trente-six tireurs ont pris part au Prix des Balsamines qui a été gagné par MM. d'Hayes et Berridge, 11 sur 11, premiers; M. Halford, 10 sur 11, troisième.

La Poule d'essai a été partagée entre MM. Roberts et Paccard, 5 sur 5.

La Poule réglementaire a été gagnée par M. Brinckman. L'autre poule a été gagnée par M. de Maubeuge.

Vendredi 6 mars

Trente-huit tireurs ont pris part au Prix des Chèvre-feuilles. Il a été gagné par MM. le prince Palfy et Brinckman, 15 sur 15, premiers; troisième, M. le comte Voss, 14 sur 15.

La poule a été partagée entre MM. Roberts, d'Hayes et comte Trauttmansdorff.

Lundi 9 mars

Vingt-huit tireurs ont pris part au Prix des Coquelicots qui a été partagé entre MM. Nocca et Roberts, 6 sur 6, premiers; troisième, M. le baron de Pallandt, 5 sur 6.

Les diverses poules ont été gagnées par MM. le comte Zamoyski, Lo, Galfon et le comte Trauttmansdorff.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — S. M. la reine d'Angleterre est attendue jeudi à Nice.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Dans les salons parisiens, entr'ouverts malgré le Carême, on ne parlait guère cette semaine que du littoral méditerranéen et du soleil d'or de Monte Carlo.

Les correspondants des journaux de Paris, qui accompagnaient le Président de la République dans son voyage, ont écrit des pages poétiques sur le cap Martin, les terrasses de Monaco et les jardins du Palais. Il est fâcheux qu'il ne se soit pas trouvé un poète pour exprimer cet enthousiasme en vers sonores. Ce n'est pas d'aujourd'hui du reste que les écrivains parisiens ont célébré le beau pays où, à dix-huit siècles d'intervalle, Jules César et Napoléon ont joué leur va-tout sur le même coin de la

mer d'azur. Au moment de l'annexion de Nice à la France, le spirituel chroniqueur Gérome disait dans l'Illustration : « Vraiment le département des Alpes-Maritimes promet de grandes choses; l'avenir doit compter sur lui. Nous avons annexé le soleil à la France; c'est le plus beau et ce sera le plus fécond des hyménées; les ombres de Napoléon et de César ont signé un contrat, à l'état-civil du Golfe-Juan.... »

« Dans un demi-siècle, Menton sera le Strasbourg du Midi. La mer, et quelle mer! La Méditerranée avec toutes ses splendeurs, sera le Rhin de cette frontière méridionale, et peut-être un jour on verra un Parisien transporter ses pénates de la rue Vivienne sous les palmiers de Menton. Le hasard a fait bien d'autres miracles! Ayons foi dans l'avenir! »

Le spirituel chroniqueur de l'Illustration avait raison d'avoir confiance dans l'avenir. Il a fallu moins d'un demi-siècle pour que le miracle prédit s'accomplisse et non seulement les Parisiens, mais tous les peuples de l'Europe s'y donnent rendez-vous, surtout les Anglais qui ont inventé l'amour du chez-soi, le Sweet Home, et qu'on rencontre partout, excepté chez eux.

×

Cette année, le Carême est plus austère que jamais dans le monde parisien. Jamais on a autant prêché et jamais l'affluence n'a été aussi grande dans toutes les églises, bien que les orateurs qui ont pris possession des chaires chrétiennes ne méritent pas tous d'être cités comme des successeurs de Massillon. A Saint-Germain-des-Prés, le Père Forbes donne des conférences sur le quatorzième centenaire du baptême de Clovis; à Notre-Dame, M^{sr} d'Hulst traite de la morale sociale; l'abbé Le Nordez fait des conférences pour les dames dans la même basilique et prêche pour les hommes à Saint-François-de-Sales; M^{sr} Rozier, qui est connu dans le Midi de la France comme l'un des maîtres de l'éloquence sacrée, occupe la chaire de Saint-Sulpice; le P. Du Lac, le P. Etourneau, le P. Ollivier, le P. Le Doré, le P. Monpeurt et M^{sr} de Forges méritent également d'être signalés. Tous ces orateurs sont des hommes de haute valeur qui essaient de rajeunir les formes classiques de l'éloquence de la chaire et, soit dit sans irrévérence, ce sont véritablement des prédicateurs fin-de-siècle.

Dans le monde aristocratique, nous n'avons à signaler aucun de ces grands raouts dont la causerie faisait tous les frais; ce qui tient sans doute au séjour de plus en plus prolongé dans le Midi.

En Angleterre, d'ailleurs, comme en France, la saison, c'est-à-dire les réunions officielles et les grandes réceptions, qui commençait autrefois vers le 1^{er} mars, jour de la saint David, patron des Gallois, ne commence plus maintenant qu'en avril, le mois de mars étant réservé aux excursions dans le Midi, la reine d'Angleterre allant à Cimiez, le Prince de Galles à Cannes, et les Anglais de distinction dans la Principauté de Monaco.

Quelques salons parisiens donnent cependant des réunions d'un caractère artistique. Nous citerons celles de la comtesse douairière de Courcy, de la comtesse de Saussine, de M^{me} de Franqueville, de M^{me} Lepel-Cointet, de la marquise de Forget, de la comtesse Molitor, de la princesse de Brancovan, de la comtesse de la Redorte et de M^{me} Mackensie.

×

La semaine dernière, nous avons eu à déplorer la perte que vient de faire la littérature dans la personne de M. Arsène Houssaye. Cette semaine, nous avons encore à rendre hommage à un des plus vieux chroniqueurs de la presse parisienne, M. Gustave Claudin, qui vient de s'éteindre à l'âge de 78 ans, et qui fut l'ami d'Hegesipe Moreau, de Manuel et de Béranger. Comme Arsène Houssaye, il aimait passionnément Paris où il vivait en voyageur, couchant à l'hôtel, dinant au restaurant, se promenant chaque jour aux environs du Café Riche et répétant sans cesse : « Il est inutile de sortir du boulevard; il suffit, pour apprendre beaucoup, de regarder et de savoir regarder. »

On a ressenti également une grande douleur, sur le littoral, le jour de la mort d'une de ses hôtes les plus fidèles, la comtesse Charles de Beaumont, fille du baron de Beauchamps, le bibliophile si distingué, petite-nièce du baron d'Orgeval dont le mari, le comte de Beaumont, capitaine d'Etat-Major en garnison à Nice, est un de nos jeunes officiers les plus brillants.

Le public parisien s'intéresse de plus en plus aux découvertes scientifiques, et les rayons cathodiques sont les lions du jour. Non seulement on s'en occupe dans les réunions académiques où l'on parle d'un nouvel appareil, le Cryptoscope, qui permettra de voir directement à travers les corps opaques, mais encore dans les réunions profanes où les tubes de Crooks ont leurs grandes entrées. On a pu

voir dans quelques salons, à l'aide de projections, les résultats obtenus par M. Roentgen et on y a fait fonctionner les appareils nécessaires pour répéter ces expériences. Ces séances de projections, depuis quelques jours, ont été mises à la portée de tous dans une salle spéciale d'un des grands cafés des boulevards, et le conférencier qui fait les démonstrations vient d'annoncer qu'il avait l'intention d'entreprendre prochainement une tournée dans les départements. Il est très probable qu'avant la fin de la saison les rayons X deviendront une des attractions du littoral.

×

Thermidor, cette pièce de Sardou qui est le pendant de Patrie, et qui n'avait eu qu'une représentation à la Comédie-Française à la suite d'une séance de la Chambre dans laquelle un des orateurs les plus remarquables du parti avancé avait dit que la Révolution Française était un bloc, vient d'avoir une reprise triomphante au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où Coquelin aîné s'est montré supérieur à lui-même. Le public a accueilli ce chef-d'œuvre par ses applaudissements, et aucun incident tumultueux n'est venu troubler cette magnifique représentation.

Il faut avouer du reste qu'en ce moment le public ne demande qu'à écouter avec calme les œuvres originales et incisives.

Manette Salomon des Goncourt qui devait, d'après certaines prévisions, susciter des orages, a été écoutée avec calme et intérêt, bien que la pièce, qui contient des scènes curieuses, manque un peu de ce qui constitue une bonne œuvre théâtrale. Elle est vaillamment défendue par ses interprètes, MM. Galipaux, Condé et M^{lle} Rosa Bruck.

Le public commence à être fatigué d'un certain théâtre qui ne consiste que dans l'exhibition d'actrices déshabillées et dans le piment de scènes licencieuses; M. Béranger n'a donc fait qu'ouvrir une porte ouverte en adressant au ministre des Beaux-Arts une protestation contre les trop grandes tolérances de la censure. Les mœurs, en ces sortes de choses, sont plus puissantes que les lois et le bon goût des spectateurs n'est jamais égaré que pendant une courte période.

×

Pour adoucir la monotonie du carême, on vient d'inventer un nouveau jeu de famille qui consiste à chercher quels nouveaux impôts on pourrait établir pour remplacer le projet de taxe sur les revenus qui effraie naturellement tous ceux qui en ont.

« Pourquoi ne mettrait-on pas un impôt sur l'esprit, disait l'autre jour un jeune académicien. Tout le monde aura la prétention de payer. »

L'idée est ingénieuse, mais elle n'est pas nouvelle. Elle fut proposée à Louvois, homme pratique, qui répondit plaisamment à son auteur : « Monsieur, je vous exempte de la taxe. »

Ce sera, si vous le voulez, le mot de la fin.

DANGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

(Suite. — Voir le numéro du 3 mars 1896)

III

Dans les articles du Code révisé qui suivent le Livre préliminaire, M. de Rolland organise la procédure devant la justice de paix. Cette partie est entièrement nouvelle, car jusqu'ici la législation monégasque était restée à peu près muette à cet égard. Puis l'auteur s'occupe de la procédure devant le Tribunal supérieur.

Nous ne pouvons, on le comprend, parler en détail des dispositions proposées par lui. Il y a, toutefois, plusieurs points qu'il est intéressant de signaler et qui donnent satisfaction à des réclamations souvent formulées.

La règle « nul ne plaide par procureur » a quelquefois des conséquences bien rigoureuses quand, par exemple, plusieurs parties ayant un intérêt commun sans cependant constituer une société jouissant de la personnalité civile, se trouvent engagées dans un même procès. La nécessité de signifier à chacune d'elles individuellement tous les actes de la procédure, entraîne des complications considérables et occasionne des frais véritablement abusifs. En pareil cas, le Projet du nouveau Code de Monaco autorise les co-intéressés à se faire représenter par l'un d'eux en vertu d'une procuration, ayant date certaine, portée à la connaissance de la partie adverse.

Une autre mesure, possible dans la Principauté et qui serait absolument dangereuse et impraticable ailleurs, consiste à reconnaître à tout plaideur, de la façon la plus catégorique, le droit de comparaitre en personne, sans l'entremise ni l'assistance d'aucun mandataire officiel; et, par droit de comparaitre en personne, il faut entendre non pas seulement la possibilité de se présenter devant

le Tribunal, mais bien aussi la faculté d'instruire, comme il l'entend, sa cause, de rédiger ses conclusions, de les déposer directement entre les mains des juges, de faire et de recevoir personnellement tous les actes que comporte la cause, et enfin de la plaider. C'est la constatation expresse que le ministère des défenseurs n'est nullement obligatoire.

Dans le titre relatif aux enquêtes, deux nouvelles améliorations à la législation en vigueur sont projetées. Tout d'abord, au lieu d'être entendus en la Chambre du conseil par un seul juge-commissaire, les témoins devront déposer à l'audience publique, devant le Tribunal tout entier, le ministère public et les parties. Nous approuvons de tout point cette innovation qui est réalisable dans un Etat ne possédant qu'un seul Tribunal, lequel d'ordinaire n'est saisi que d'affaires courantes peu importantes et peu nombreuses, mais dont l'exécution serait impossible de la part de tribunaux surchargés par le nombre et la gravité des litiges.

Le Projet de revision du Code de procédure monégasque se montre également très libéral et très large au sujet des témoins susceptibles d'être cités par les parties. A l'exception des conjoints et de leurs parents ou alliés en ligne directe, il laisse à chacun des plaideurs la faculté de faire entendre toutes les personnes qu'il croit utiles à la cause sans s'exposer à les voir reprocher, réservant, toutefois, à l'adversaire, le droit de signaler au Tribunal les circonstances de nature à suspecter ou infirmer les témoignages et laissant aux magistrats le soin d'apprécier le degré de confiance qu'ils méritent.

Les voies de recours, dont les décisions judiciaires pouvaient être susceptibles, soulevaient des difficultés particulièrement délicates. Nous avons déjà indiqué qu'aucune cour d'appel n'existe à Monaco; il n'y a pas non plus de cour de cassation. L'organisation judiciaire de la Principauté ne comporte que le recours en revision devant le Prince. M. de Rolland, dans son Projet, a élargi autant qu'il était possible les limites de ce recours. Il l'étend, pour violation de la loi, à toute décision rendue en dernier ressort et passée en force de chose jugée. Il en est de même des jugements du juge de paix lorsqu'ils seront argués d'excès de pouvoir.

Nous n'avons rien à dire des dispositions concernant les procédures spéciales à l'exécution des jugements; sinon pour constater avec quelle sollicitude éclairée M. de Rolland a su modifier et améliorer la législation existante. L'auteur a également porté toute son attention sur les procédures relatives à l'ouverture d'une succession ainsi que sur la matière des arbitrages, assez confusément réglée par le Code de 1818.

En résumé, c'est un nouveau Code de procédure civile, très complet, très clair, très judicieusement adapté à la petite Principauté à laquelle il est destiné, que M. l'avocat général de Rolland a élaboré, et rédigé avec une persévérance, une méthode et une connaissance des principales législations étrangères vraiment remarquables.

Son projet a déjà été discuté et approuvé, presque sans modifications, sur le rapport de l'auteur, par le Conseil d'Etat monégasque, dans la première partie composée du livre préliminaire et de quelques autres livres subséquents, qui ont été récemment promulgués par S. A. S. le Prince régnant. La dernière partie va être prochainement étudiée; et certainement elle ne peut manquer de recevoir à son tour la sanction souveraine.

C'est un grand honneur d'avoir été choisi pour être le législateur, même d'un Etat minuscule; car, en matière de lois, ce n'est ni l'étendue ni la puissance d'un pays qu'il faut considérer. Le droit est partout le même; il doit être constaté et respecté aussi bien sur le territoire des grandes puissances que sur celui des faibles nations. M. de Rolland fait remarquer quelque part que l'existence même de « la Principauté de Monaco est un frappant exemple que parfois le droit prime encore la force. »

C'est précisément parce que cette sympathique Principauté, amie de la France, est redevable au droit de son autonomie, qu'elle est tenue de donner, à tous ceux qui viennent admirer sa merveilleuse situation, jouir de son admirable soleil et goûter à ses plaisirs capiteux et souvent même dangereux, une législation au niveau des progrès de la science moderne et conforme aux vrais principes de la justice.

L. BONNEVILLE DE MARSANGY,

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le

Lundi 13 Avril 1896

à deux heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente-cinq des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le

Lundi 13 Avril 1896

à trois heures de relevée, au Siège de la Société à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente-cinq des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR: Modifications aux articles 2 et 3, et décisions à prendre en vertu des articles 22 et 42 des Statuts.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 2 au 8 mars 1896

VILLEFRANCHE, yacht à vap. *Sant'Anna*, fr., c. Paré, passagers.
 CANNES, yacht à vapeur *Eros*, fr., c. Dejoie, id.
 NICE, vapeur, *Vent-Debout*, fr., c. Lambert, id.
 CANNES, yacht à vap. *Cérés*, angl., c. Jones, id.
 ID. yacht à vap. *Arcturus*, américain, c. Davis, id.
 NEWCASTLE, vap. *Blairmount*, angl., c. Grubb, houille.
 PORT-VENDRES, goëlette *Marie-Clotilde*, fr., c. Ghigliotti, vin.
 SAINT-TROPEZ, b. *Deux-Frères*, fr., c. Courbon, bois et vin.
 ID. b. *Tante*, fr., c. Davin, sable.
 ID. b. *Vengeur*, fr., c. Gardenc, id.
 ID. b. *Charles*, fr. c. Allègre, id.
 ID. b. *Figaro*, fr., c. Musso, id.
 NICE, yacht à vap. *Red-Eagle*, angl., Maddicott, passagers.

Départs du 2 au 8 mars

A LA MER, yacht à vap. *Sant'Anna*, fr., c. Paré, passagers.
 NICE, vapeur, *Vent-Debout*, fr., c. Lambert, id.
 CANNES, yacht à vap. *Cérés*, angl., c. Jones, id.
 SAINT-TROPEZ, b. *Tante*, fr., c. Davin, sable.
 ID. b. *Vengeur*, fr., c. Gardenc, id.
 ID. b. *Charles*, fr., c. Allègre, id.
 ID. b. *Figaro*, fr., c. Musso, id.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	2	751.5	751.5	749.5	749.5	750.5	10.5	12.9	14.7	13.4				11.1	61
3	753.1	753.3	753.5	753.5	753.2	11.5	13.5	13.5	10.8	10.2	58	S E faible	id.		
4	751.7	750.6	748.8	747.8	747.9	12.1	14.9	14.5	12.1	12.5	53	id.	Couvert, quelques gouttes		
5	747.5	749.1	750.5	750.9	752.5	12.5	14.2	13.3	11.1	11.5	60	S O faible	Beau		
6	756.8	759.5	759.8	759.3	760.5	12.5	13.9	14.7	12.1	11.2	45	id.	id.		
7	761.5	761.5	761.4	760.8	760.9	13.5	15.5	15.5	12.2	10.9	57	Calme	Beau, quelques nuages		
8	758.9	759.5	758.8	757.5	757.5	13.5	14.3	15.2	12.2	11.9	61	id.	id.		
DATES		2	3	4	5	6	7	8							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	14.9	13.5	15.5	14.3	14.8	15.6	16.0						
		Minima	9.9	9.3	9.7	9.9	9.2	10.7	10.3					Pluie tombée: quelques gouttes.	

A REMETTRE Fonds de commerce de vins et liqueurs. — S'adresser rue Grimaldi, 6, Condamine.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas) VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles: Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine, Monaco

MAISON SPÉCIALE POUR LES

VÊTEMENTS TOUT FAITS pour Hommes et Enfants

Cette Maison se recommande par la MODICITÉ de ses prix et la COUPE de ses vêtements.

Vente de confiance. — Les prix sont marqués en chiffres connus.

Imprimerie de Monaco — 1896